

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
SECTION HÉRAULT



*Around Jean-Claude Talbert, national president of the members of the administrative council of the ANMONM
and the companions of the section of the Hérault
at the end of the ceremony of the lighting of the flame under the Arc de Triomphe on 3 December 2014.*

ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

DÉCEMBRE 2014

En 2014, nous soutenons dans l'Hérault l'Association ARACLE
Association pour la recherche appliquée aux cancers et aux leucémies de l'enfant



**Le Président de la section 34, vice-président national,
les membres du comité de l'Hérault
et les délégués des secteurs géographiques,
présentent aux Compagnons de l'Hérault
et à l'ensemble des Compagnons de l'ANMONM
de France et de l'étranger
leurs meilleurs vœux pour 2015.**



Chers compagnons et chers amis,

Nous terminons cette année 2014 dans l'incertitude et parfois le doute quand nous voyons notre monde secoué par des problèmes économiques, sociaux et même de haine qui ont des effets directs sur notre vie de simple citoyen.

En effet, comment ne pas être soucieux quand nous mesurons le résultat du chômage qui touche nos familles et nos relations, l'impact si régulièrement constaté du refus du « vivre ensemble » qui amène trop fréquemment nos jeunes à malheureusement succomber à des appels qui les incitent à se retrouver dans un monde qui fera d'eux des martyrs dans l'au-delà et surtout l'indifférence générale que nous manifestons trop souvent à l'égard de notre propre entourage ?

Je le répète chaque année depuis que vous m'avez confié la présidence de notre Section en 2008 et je le ferai jusqu'au terme de mon mandat : soyez vigilants et attentifs aux besoins, naturellement de vos familles et amis, mais aussi de votre entourage quotidien. Ne laissez personne sombrer faute de soutien et d'aide morale. Notre Compagnon le bâtonnier Pierre Châtel à qui j'ai demandé conseil concernant l'éthique, m'a rappelé qu'être membre de l'Ordre national du Mérite, c'est avoir accompli « *des actes de dévouement, de bravoure, de générosité, de réels mérites ou un engagement mesurable au service des autres ou de la France* ». Porter l'insigne de l'Ordre nous oblige tout autant qu'elle nous honore et chaque compagnon est responsable pour lui-même et pour les autres.

Claude Guilleret, notre compagnon président de notre commission Citoyenneté et Civisme, que je salue tout particulièrement au moment où il engage un grand combat contre une maladie qui nous touche trop souvent, revient régulièrement dans ses écrits sur cette notion de responsabilité. Renée Gorlier, qui préside notre commission Entraide et Solidarité, s'attache à longueur d'année à garder un contact avec ceux d'entre nous qui ont besoin de soutien moral et d'aide spécifique. En votre nom à tous, je tiens à rendre hommage à Renée pour son excellent travail, toujours discret mais oh ! combien efficace.

Impossible aussi de terminer sans avoir une pensée pour toutes les victimes des « Épisodes Cévenols et assimilés » qui ont marqué notre année 2014 et fait de nombreux dégâts chez nos amis Héraultais, Gardois, Audois et des Pyrénées Orientales. Au nom du président national et en ma qualité d'intérimaire, le mois dernier, j'ai assuré les présidents de ces sections ainsi que ceux de la Côte d'Azur, de notre profonde sympathie et de notre intention de ne laisser de côté aucun compagnon qui se trouverait dans le besoin.

Selon le dicton « *après la pluie viendra le beau temps* » nous sommes donc sur la bonne voie pour terminer cette année et commencer 2015. Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux à partager avec ceux qui vous sont chers en vous assurant de mon amitié fidèle et de mon entier dévouement à notre ANMONM.

Pierre Bourtayre
Président de la section de l'Hérault
Vice-président national

Sommaire

- 1 - Le mot du président
- 2 - Compagnons à l'honneur - Bienvenue aux nouveaux - Gardons en mémoire
- 3 - Organigramme de la section de l'Hérault - Félicitations aux nommés et promus en 2014
- 4 - 5 - Assemblée générale extraordinaire nationale et remise des Prix nationaux à Paris
- 6 à 10 - Citoyenneté et mémoire - Centenaire 14-18
- 11 - Mission Centenaire - Labellisation de la ville de Caux
- 12 à 15 - Interview du bâtonnier François Bedel Girou de Buzareingues
- 16 - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- 17 - Le 3 décembre 2014 à Montpellier et à Paris
- 18 - Cérémonie « 100 villes - 100 drapeaux - 100 héros » à Béziers
- 19 - Anniversaire de l'ambassadeur Paul Blanc - Visite du musée saharien
- 20 - Cotisation 2015

Nos compagnons à l'honneur



Mme Françoise Nicoulet

Directrice de Nicoulet Consultants, professeur des universités,
a été faite chevalier de l'ONM le 26 septembre 2014
par M. Pierre-Louis Dubois
Professeur à l'université de Montpellier
Délégué général de la FNEGE.



M. Gérard Pourtet

Président d'Honneur du comité Languedoc Roussillon des
Conseillers du Commerce Extérieur de la France
a été fait chevalier de l'ONM le 24 juillet 2014
par M. Pierre Maincent
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite.



M. Isidore Sala

Colonel (CR)
a été fait commandeur de l'ONM le 5 décembre 2014
par M. Paul Blanc,
ancien ambassadeur, commandeur de l'Ordre national du Mérite.



Mme Yolande Theule-Bacquet

Grande résistante
Compagnon de l'ANMONM de l'Hérault
a été faite chevalier de la Légion d'honneur le 11 novembre 2014
par M. Lucien Festor, grand résistant.



M. Henri Sabatier

Porte-drapeau de l'ANMONM de l'Hérault
à reçu la Médaille de la Famille française le 1er juillet 2014
et la Médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif le 21 octobre 2014.



M. Claude Baland

Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault (2008-2012)
Président du comité d'honneur de l'ANMONM 34 (2008-2012)
Président du Conseil supérieur de l'administration territoriale
de l'État depuis le 2 juin 2014
a été fait commandeur de la Légion d'honneur le 13 juillet 2014.



Mme Catherine Husson-Trochain

Première présidente de la cour d'appel de Montpellier (2004-2010)
Membre du comité d'honneur de l'ANMONM 34 (2004-2010)
Première présidente de la cour d'appel d'Aix-en-Provence (2010-2014)
en retraite depuis le 30 juin 2014
a été faite commandeur de la Légion d'honneur le 30 septembre 2014.

Bienvenue aux nouveaux membres

soit 26 compagnons depuis le 1er janvier 2014

Me François Bedel de Buzareingues-1	Mme Danièle Carme - 2	Mme Danièle Bessière - 4	M. Jean-Marie Chaumont - 8
M. Roland Brejon - 1	Mme Catherine Colin-Duc - 2	Mme Nicole Portal - 4	Mlle Véronique Denance - 8
M. Vincent Diebolt - 1	M. Guy Debru - 2	Mme Odette Amanton - 7	M. Jean Gaillard - 8
M. Gérard Pourtet - 1	M. Claude Kruger - 2	M. Jean Vincent - 7	M. Gérard Humez - 8
M. Michel Siebenaler - 1	M. Bernard Burklen - 3	M. Roger Bernard - 8	M. Armand Siboni - 8
Mme Béatrice Coquereau - 11	M. Gilles Debais - 3	Mme Marie-Line Caruana - 8	
M. Yves Benoit - 2	Mme Françoise Nicoulet - 3	Mme Yvonne Chavalet - 8	

Gardons en nos mémoires

les compagnons qui nous ont quittés depuis 1er janvier 2014

M. Robert Bonbonnelle - Montpellier	Mme Thérèse Rivel - Montpellier	Mme Gilberte Castillo - Vias
M. Maurice Huet - Castelnau-le-Lez	M. Gérard Maurice - Montferrier-sur-Lez	M. Gilbert Granados - Le-Cap-d'Agde
M. Robert Gutierrez - Béziers	M. Joseph Muller - Marseillan	M. Thomas Saldana - Montpellier
M. Jacques Marquette - Le Crès	M. Ange-Pascal Tuméo - Montpellier	M. Brizot Jean - Montpellier

Organigramme de la section de l'Hérault

suite à l'élection de l'Assemblée générale du 1er mars 2014
et aux comités de section du 1er mars et 15 avril 2014



Président - Vice-président national

Pierre BOURTAYRE*

(les 15 membres du comité sont signalés par *)

Première vice-présidente
Odette GUIRAUDOU*

Présidents Honoraires
Pierre MARCOUT
Pierre MAINCENT

Trésorier
Dominique Henri PERRIN*

Secrétaire - Vice-président
Yvan MARCOU*
chargé de la communication et de l'Internet

Vice-présidente
chargée de l'Entraide et de la Solidarité
Renée GORLIER*

Vice-présidente
chargée des grands événements
Marie FRANCALANCI*

Vice-président
chargé de la Citoyenneté et du Civisme
Claude GUILLERET*

Délégué du secteur 1 - Grand Montpellier - **François ZABATTA***

Délégué du secteur 2 - Biterrois-Minervois - **Roland L'HOSTIS** - délégué adjoint - **Claude GUILLERET***

Délégué du secteur 3 - Castelnau et Pic Saint-Loup - **Philippe MANDON**

Délégué du secteur 4 - Hérault-Méditerranée - **Claude GUILLERET***

Délégué du secteur 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons - **Yvan MARCOU***

Délégué du secteur 7 - Bassin de Thau - **Bernard BOURDON***

Délégué du secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel - **Odette GUIRAUDOU***

Responsable du recrutement et coordinations activités - **Michel DOUARD***

Adjointe au délégué du secteur 8 - **Hélène ALBERT***

Chargé de la coordination avec l'AMOPA et la SMLH - **Bernard JOUBERT***

Chargé de la coordination avec l'ONAC et les associations liées - **Michel MIFSUD***

Coordination nationale Citoyenneté - **Jacqueline VIGNERON-VANEL***

Trésorier adjoint, conseiller en organisations matérielles des manifestations - **André GRIOTTO***

Conseiller et animateur des grandes manifestations - **Thierry LEFEBVRE**

Conseillers : **Bernard BONNAFY** - **Hervé HEURTAUX** - **Alain CABANEL** - **Jean PIERRE**

Pierre VAN CRAENENBROECK - **Jean DEMACON**

Porte-drapeau départemental - **Henri SABATIER**

Nos félicitations

à nos Compagnons de l'Hérault nommés chevaliers ou promus officiers ou commandeur de l'ONM par décret du Président de la République pour l'année 2014.

Mme Odette **Amatton** - Sète (CH)
M. Maurice **Ankri** - Béziers (CH)
M. Yves **Benoit** - Villeneuve-les-Béziers (CH)
M. Jean-Marc **Bouchet** - Villeneuve-les-Avignons (CH)
Mme Manon **Brignol-Petranker** - Montpellier (CH)
M. Louis-Camille **de Hogues** - Sète (CH)
M. Gilles **Debiais** - Saussines (CH)
Mme Marie-Hélène **Delon** - Saint-Gély-du-Fesc (CH)
M. Vincent **Diebolt** - Montpellier (CH)
Mme Odile **Eisenstein** - Montpellier (OF)
Père Gérard **Frioux-Brichard** - Sète (CH)
Mme Dominique **Hebrard-Minc** - Montpellier (CH)
M. Thierry **Lafont** - Villeneuve-les-Maguemones (CH)
Mme Anne **Lichtenberger** - St. Génies-des-Mourgues (CH)

M. Pierre **Maincent** - Castelnau-le-Lez (CO)
M. Pierre **Mairet** - Montpellier (CH)
M. Jacques **Mestre** - La-Grande-Motte (CH)
Mme Françoise **Nicoulet** - Montpellier (CH)
Mme Isabelle **Nozerand** - Le-Crès (CH)
M. Germain **Pialet** - Besseges (CH)
M. Didier **Plasman** - Gignac (CH)
M. Gérard **Pourtet** - Montpellier (CH)
M. Gilbert **Roucaÿrol** - Montpellier (CH)
M. Vincent **Rabot** - Lunel (OF)
Mme Pascale **Ribes** - Montferrier-sur-Lez (CH)
Mme Catherine **Szwarc** - Montpellier (CH)
M. Alain **Tezenas du Moncel** - Montferrier-sur-Lez (CH)
M. Georges **Vidal** - Sète (CH)

Certains compagnons étaient déjà membres de l'ANMONM. D'autres le sont devenus dernièrement. Ainsi, nous avons l'honneur d'inviter les nouveaux à nous rejoindre prochainement.

Assemblée générale extraordinaire nationale

Le 3 décembre 2014 à 14 heures, les délégués des sections de l'ANMONM sous la présidence de Jean-Claude Talbert, président national, se sont réunis au centre des conférences Mendès-France du ministère des Finances à Bercy.

L'ordre du jour portait essentiellement sur le vote des nouveaux statuts de l'ANMONM qui ont été adoptés avec 83,66 % des voix des 606 votants (présents et procurations).

Toutefois, maintenant que les statuts ont été adoptés par l'AGE en intégrant les modifications demandées par le ministère de l'intérieur, la procédure suivante s'applique chronologiquement :

- Transmission des nouveaux statuts avec un ensemble de pièces au ministère de l'Intérieur car notre association est reconnue d'utilité publique.

- Le ministère de l'intérieur transmettra, s'il n'a pas d'autre remarque au Conseil d'État.

- Ce dernier validera le texte ou demandera certains ajustements pour correspondre aux exigences des statuts types.

Dans ce cadre, l'entrée en vigueur définitive des nouveaux statuts ne pourra intervenir qu'après la parution au JO d'un décret signé par le ministre de l'Intérieur.

Ainsi, il faut noter que les nouveaux statuts n'entreront en vigueur que dans plusieurs mois. Dans l'attente, ce sont les anciens statuts qui font foi.



C'était aussi le moment de la remise des prix nationaux du Civisme pour la jeunesse et de l'Éducation citoyenne décernés par l'ANMONM pour l'année 2014 sous la haute présidence du général d'armée Jean-Louis Georgelin, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Chancelier de l'Ordre national du Mérite, représentant M. le Président de la République.

S'adressant aux jeunes générations, ces prix ont pour objectif de valoriser le maintien et la défense des valeurs morales et humaines, bases de la vie en société, et la mise en exergue de la citoyenneté, du devoir de mémoire et de l'attachement à l'histoire de la nation, de l'esprit d'initiative et des capacités à prendre des responsabilités. En complément des récompenses attribuées par l'ANMONM, les lauréats des trois 1er prix reçoivent la médaille du Président de la République remise ce jour par son représentant le général d'armée Jean-Louis Georgelin.

Prix du Civisme pour la jeunesse

Il a pour objectif de récompenser des jeunes de moins de 18 ans qui ont fait preuve, par la grandeur de leur geste exemplaire, d'héroïsme, de courage ou de dévouement.

1er prix décerné à Mlle Fatima Zekkour

Section de la Nièvre

Pour son acte de courage et de bravoure en parcourant tous les étages par les escaliers d'un immeuble dont le hall était en feu afin d'alerter les habitants pour le mettre en sécurité. Cette adolescente, seule victime malheureusement brûlée à

70 %, a déclaré sur son lit d'hôpital après 15 jours de coma : « Si cela se reproduisait je n'hésiterais pas à refaire ce que j'ai fait ».



Fatima empêchée, le Prix est remis à son frère.

2e prix décerné à M. Loan Martin

Section de la Vendée

Pour son acte de courage en se jetant à l'eau, sauvant de la noyade une femme de 56 ans qui commençait à descendre au fond de la piscine. Il est à noter que le jeune Loan, qui n'a que 13 ans, a été le seul parmi d'autres témoins adultes à sauver cette femme et à prévenir les secours.



Jean-Claude Talbert remet le diplôme à Loan Martin.

1er prix collectif décerné aux 18 élèves du collège Clémenceau de Tulle

Section de Corrèze

Pour la reconstitution d'un procès pénal, jugé à Bobigny concernant la violence scolaire, où les élèves étaient acteurs, seuls le juge et le président du TGI étant professionnels de justice. Il s'agit d'un travail qui a permis d'aborder le savoir être, le savoir-faire pour traiter la violence en milieu scolaire.



Pierre Bourtayre, président de la section 34, vice-président national, président de la commission de l'Éducation citoyenne, présente le Prix de l'Éducation Citoyenne.

Prix de l'Éducation Citoyenne

Dans les collèges et lycées, mettre en exergue : la citoyenneté, le devoir de mémoire et l'attachement à l'histoire de la nation, l'esprit d'initiative et les capacités à prendre des responsabilités, le sens du civisme et de la citoyenneté, autant au sein de l'établissement scolaire qu'à l'extérieur, la transmission des valeurs républicaines, le vivre ensemble, la générosité et l'écoute des autres.

1er prix individuel décerné à Vincent Guenaire-Doazan

Section de la Meurthe et Moselle

Élève de 1re ES du lycée Ernest Bichat de Lunéville, pour son action et sa volonté ayant permis d'améliorer le bien-être et le vivre ensemble au sein de l'établissement dont il est vice-président de la vie lycéenne. A supervisé l'élaboration d'un projet de rénovation du foyer, en a organisé la recherche et l'obtention de subventions pour en financer la réalisation. A également conçu et organisé un festival culturel et artistique et élaboré le tournage d'un film en assurant la diffusion.



Les représentants du collège Clémenceau, présentés par Jacqueline Vigneron-Vanel, membre de la commission, compagnon de la section 34.

Prix spécial décerné

à Violaine Capoani et Lorraine Krier

Élèves de 4e, demoiselles de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur (MELH) des Loges de Saint-Germain-en-Laye, proposées par le général Lamine Cisse, président de la section du Sénégal. Sensibilisées depuis leur plus jeune âge par les actions humanitaires engagées par leurs parents et fréquentant le petit village de Somone, niché au cœur d'une magnifique lagune sur la belle côte Sénégalaise à quelque 70 kilomètres de Dakar, nos deux lauréates ont tissé des liens amicaux avec les enfants et, régulièrement, au travers de collectes en France et d'actions personnelles, ramènent à l'école du village des livres, crayons et autres matériels scolaires destinés aux enfants ainsi que des vêtements.



Entourant le Chancelier de l'ONM, la direction de la MELH, les lauréates, leur famille et les membres du bureau de l'ANMONM.

L'année 2014 est une année marquée par plusieurs commémorations : le bicentenaire de la Campagne de France de Napoléon 1er, le 70e anniversaire des débarquements de Normandie et en Provence, de la libération de Paris, mais aussi - et surtout - le centenaire du début de la Première Guerre mondiale dénommée - en France - « La Grande Guerre ».

C'est l'un des sujets historiques préférés des Français, marqué par le fait que les survivants ont raconté, ont écrit, rapporté des souvenirs ; mais aussi par le fait qu'il s'est passé et qu'il s'est modifié beaucoup de choses durant ces quatre ans et quatre mois.

Bien sûr, les derniers acteurs de cette Première Guerre mondiale ont maintenant tous disparu, mais le centenaire est l'occasion d'offrir un moment privilégié de réflexion historique et de pédagogie civique au travers, par exemple, de la « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale » qui parmi les 7 objectifs qu'elle a fixés : l'un est de labéliser les projets commémoratifs qui participent à « l'esprit du centenaire ».



Notre section ANMONM de l'Hérault, à l'initiative de la commission « Citoyenneté Civisme » et notamment de Renée Gorlier - vice-présidente responsable de la commission entraide - a souhaité présenter un projet particulier axé sur la compréhension de l'histoire de France en

cette période particulière au travers d'une recherche sur les traces d'une infirmière ; d'où le titre du projet « Figure oubliée de la Grande Guerre ».

En effet, lorsque l'on parle Première Guerre mondiale, les mots qui viennent à l'esprit sont « soldats », « poilus », « tranchées », « guerre totale » mais on néglige, on oublie trop souvent les femmes qui, même si elles étaient exemptées de combat à l'état pur, ont contribué à l'effort de guerre.



Ainsi les femmes sont invitées dès le 7 août 1914 par le Président du conseil René Viviani à remplacer sur le champ de travail ceux qui sont sur les champs de bataille.



Les femmes vont ainsi voir leur rôle se modifier durant cette guerre. Les responsabilités portées hier par leurs maris leur incombent désormais à elles seules : gestion de la famille, éducation des enfants, s'occuper des vieillards, maintien des avoirs, professions nouvelles, multiplication des tâches, produire, travailler : ce qui fera dire à Louis Barthou, ancien Président du Conseil, « Quand la guerre a éclaté, la femme française s'est retrouvée et elle s'est révélée ».

Notre projet a reçu le 7 février dernier un avis favorable de la part du Comité départemental Centenaire, mais n'a malheureusement pas été retenu par la Mission du Centenaire pour l'attribution du label du Centenaire.

Pour que ce travail de recherche sur la mobilisation des femmes (aussi bien par patriotisme que par nécessité, et que l'État les y a encouragées) ne reste pas qu'un projet d'initiés, nous avons souhaité le présenter aux compagnons de l'Hérault d'une manière condensée à travers plusieurs articles dans notre revue « Bleu de France ».

C'est ainsi que nous vous présenterons sur plusieurs numéros notre étude et nos recherches sur les figures oubliées de la Grande Guerre que nous accompagnerons par une ou deux conférences qui seront ouvertes à tous les compagnons et au public au cours des prochains trimestres.

*Renée Gorlier et Claude Guilleret,
vice-présidents de la section de l'Hérault*

La Femme dans la société à la fin du 19e et au début du 20e siècle¹.

« Ni bas-bleu, ni pot-au-feu »

Cette formule aussi lapidaire soit-elle résume la société de la fin du 19e siècle. Ainsi Rose-Marie Cordier (1880-1944) vivra dans un siècle masculin patriarcal, clérical, militaire...

Pour la femme : absence de droits civils, éducation primaire avec quelques rudiments de gestion domestique. Restées pour la plupart cantonnées au foyer, elles se doivent de respecter les codes sociaux attachés à leur classe.

« La France en 1914 compte 41,6 millions d'habitants. Elle mettra plus de 35 ans (1950) pour se remettre du conflit ».

Cette population est essentiellement rurale 44 % vivent de la terre. Une société industrielle émerge : les ouvriers sont environ 5,5 millions. En haut de l'échelle sociale se trouve une bourgeoisie issue des gros propriétaires terriens, rentiers, professions libérales, financiers, banquiers, négociants enrichis par le commerce et l'exploitation des colonies.



La belle époque ne l'est pas pour tout le monde. Des millions de personnes ont du mal à subsister avec un maigre lopin de terre ou comme journaliers dans les grandes exploitations. D'ailleurs, l'exode rural commence avant la guerre. Nombre de jeunes hommes - les plus chanceux - 1/3 dans certains départements ruraux pauvres (Bretagne, Languedoc-Roussillon, etc.) - vont rejoindre les ouvriers ou la fonction publique, ou encore les colonies (le Maghreb : en particulier les « pieds noirs »²).

5,5 millions d'ouvriers (les grandes entreprises industrielles, les mines) vivent dans des conditions déplorables. Les mouvements sociaux se multiplient, les grèves de 1908-1909, la révolte des paysans du Midi en 1907, sont réprimés dans la violence. Les mouvements féministes ne seront pas en reste. Ils arriveront à un meilleur résultat.

C'est dans l'armée que se retrouvent les différentes classes sociales. Les postes d'officiers sont tenus par l'aristocratie ou les notables. Les hommes vivent dans un creuset (le service militaire est obligatoire) ce qui contribuera aussi à l'unité de la France. Elle fera de ces hommes des combattants courageux.

Alors ? Quelle est la situation des femmes dans le monde du travail ? Bien avant la guerre, outre le travail des femmes dans l'agriculture, elles travaillent aussi dans certains secteurs (les usines en particulier) et c'est une découverte récente. Voici quelques chiffres significatifs donnés par le recensement de 1906 :



- Une femme sur deux travaille dans les secteurs traditionnels (couture, domesticité)
 - Une femme sur 4 est ouvrière en usine
 - Une femme sur douze est employée de bureau.
- Elles seront plus de 7 millions sur le marché du travail en 1911.

Avant la guerre, une mutation s'opère à l'initiative des divers mouvements féministes à orientation sociale et pacifiste nombreux.

Le travail à domicile ou la domesticité délaissés, les femmes 7 à 10 % « entrent dans la métallurgie », pénétrant dans le secteur tertiaire alors en expansion (banques, commerces, bureaux, enseignement, secteur public, etc.) Ce phénomène semble lié au développement de l'instruction primaire et post-primaire des filles.

¹ S. Roll – Histoire n° 5 – Automne 2009 : A. Moll - Weiss : la concertation

² Source INSEE – 2010 - L'immigration avait déjà commencé dès le conflit de 1870. Alsaciens, Lorrains surtout constituèrent la première vague.

L'immense majorité des femmes au travail est constituée d'agricultrices. « Les paysannes seront la majorité silencieuse. Elles sont 3 200 000 dès la mobilisation le 1er août 1914 (en pleine période de moisson). Elles devront alors décider des productions, diriger la main-d'œuvre, labourer, semer, rentrer les foins, etc. »



L'engagement des femmes fut réel et revêtit des formes diverses. La date de 1907 marque l'organisation des mouvements : premières adhésions aux syndicats, CGT et la création des syndicats chrétiens dits « féminins libres » à tendance pacifiste.

En 1911, à côté des syndicats, universitaires, institutrices et ouvrières se réunissent dans la Fédération du Sud-Est³. Le mythe de la grève se transforme alors en réalité, les grèves se succéderont, les revendications pour un meilleur salaire, la parité homme/femme (déjà !), les lois sociales dont celle pour la protection des enfants.

En 1914 « l'Union sacrée » rend caduque les revendications ouvrières en particulier, mais en 1915-1916 elles reprennent dans les entreprises-usines et seront baptisées « les grèves rouges »⁴.

En 1917, grève des midinettes - les ouvrières parisiennes de la couture - qui s'imposera dans la mémoire collective. Leur slogan était : « A bas la guerre, rendez-nous nos maris ».

Cette année verra aussi les mutineries des soldats au front avec le carnage de Verdun, les combats du Chemin des Dames...

Rappelons que dès 1909 fut créée L'Union des Femmes Françaises pour le suffrage des femmes qui compta 12 000 adhérentes.

Cette ligue nationale organise en mai 1914 un vote blanc à ce sujet. Résultats (authentiques) : Pour 505 972 - Contre 114.⁵

Elles profitent d'une nouvelle Chambre des députés (Ministère Viviani) pour un vote des Droits de la femme. Tous les espoirs semblent permis, mais la déclaration de la guerre et la mobilisation brisera ce mouvement et pour longtemps !

Patriotes avant tout, à l'exception de quelques pacifistes, les associations se rallient à l'Union sacrée. Elles aussi serviront la patrie, se feront les porte-parole de la France à l'étranger. Dès mai 1912, prévoyant le conflit, la présidente de l'Union Française des femmes, la fondatrice Marguerite Schlumberger (figure du protestantisme social) invite les adhérentes à faire leur devoir auprès des organisations de la Croix Rouge Française et des œuvres d'assistantat : « Les femmes devront soutenir la famille et la race... celles qui dérogeront : coupables, seront une honte pour la France ». Le conseil national des Femmes Françaises (laïque) tiendra le même discours. Un tract soulignera dès la déclaration de guerre : « C'est avec fierté que nous portons le deuil et ce serait trahir la Paix que de songer à la Paix⁶ »

Les militantes agiront (en ordre dispersé) là où elles le pourront, où on les laissera agir avec commisération : envoi de colis, organisation des soins aux blessés. Certaines deviendront des infirmières. Elles seront au nombre de 60 000 en 1914. Environ 1 500, de toutes nationalités, décéderont⁷.



³ Seule documentation disponible : « L'Histoire des syndicats féministes commence à s'écrire ».

⁴ Peu de traces dans l'histoire, les archives des divers mouvements disparurent

⁵ Source du ministère de l'Intérieur ouvertes depuis peu

⁶ Archives de l'Union des femmes françaises retrouvées en 1976 !

⁷ Monument des infirmières à Reims (51).

Création de comités et appel aux mairaines de guerre.



Se créent un comité pour les réfugiés, un office de renseignements pour les familles, un service de propagande française à l'étranger (Canada, USA).

Pendant toute la durée du conflit, leur pratique de la vie associative, des réseaux politiques (donc habituées au dialogue avec les pouvoirs publics), bénéficiant de liens sociaux, officieux, familiaux, elles tenteront tout au long de la guerre d'influencer sur les décisions politiques. Mais...

Les femmes ont tenu mais, dès le 13 novembre 1918, elles seront sommées - sans aucun ménagement - de redonner leur place aux hommes...

Reste-t-il quelques acquis ?

Les avis des sociologues divergent, mais il semblerait que :

- Pour les bourgeoises, l'interdiction de travailler n'existe plus. Elles peuvent désormais accéder aux professions libérales, médecins, avocates, ingénieurs, enseignement supérieur...
- Les ouvrières peuvent accéder à des emplois spécialisés dans l'industrie textile - en particulier - mais il reste des secteurs où leur présence n'est pas acceptée. C'est le cas, par exemple, dans l'imprimerie.
- Les paysannes : leur sort paraît des plus contrastés. C'est le secteur où l'hécatombe s'est fait le plus sentir.

Certes l'État, avec parcimonie, a doté certaines exploitations de prisonniers allemands. L'adage « malheur aux vaincus » s'est vérifié. Le « boche » était un barbare et considéré comme tel.

Sur l'ensemble des exploitations françaises, les chevaux, mulets ayant été réquisitionnés, une mécanisation se mit progressivement en place. Un exemple : la moissonneuse-lieuse Mac Kormick qui, selon la

et de repeupler la France. Un sort peu enviable leur est fait. La guerre a atteint l'intime ; les hommes rescapés des tranchées, souvent mutilés à jamais, auront beaucoup de mal à retrouver une vie normale. Les souvenirs des horreurs resteront persistants, la fraternisation vécue dans les tranchées - soudain absente - marquera le retour à une vie normale.

Les liens familiaux distendus seront longs à se recréer ! La vie économique restera précaire pour beaucoup.

« Ce sont les hommes qui sont morts dans l'horreur des tranchées, les maris, les pères, les frères, les fiancés ont payé l'impôt du sang »⁸.

Alors les femmes ressentent une dette envers eux, elles vont reprendre (plus ou moins) docilement, leur rôle d'avant-guerre. Le conflit « a remis chaque sexe à sa place ». Dès l'armistice, chacun reprend sa place.

Le Sénat refuse aux femmes le droit de vote, alors qu'en Europe Danoises, Allemandes, Autrichiennes l'obtiennent. Ce n'est, rappelons-le, qu'en 1945 que nous l'obtiendrons.

publicité « se conduisait facilement : un jeu de fillette ». Mais des régions entières furent délaissées. (Les tracteurs viticoles apparaissent en 1930)⁹.



⁸ Revue Autrement 1999 : Paroles de femmes

⁹ « Le Languedoc possède sa chanson de geste que chacun interprète à sa façon en annexant tel ou tel aspect lacé sous la loupe grandissante de l'Histoire, chanson de geste qui sert d'exemple et de référence aux pires démagogues ».

Jean Clavel - « Les vigneron du Languedoc » - 1980

Je ne saurais trop dire combien elles durent lutter contre les offensives misogynes et antiféministes orchestrées par les journaux véhiculant l'idée de femmes de l'arrière frivoles, capables d'infidélités ou de « masculinisation ». Beaucoup d'entre elles avaient en effet adopté des tenues plus adaptées aux conditions du travail. Les mêmes journaux se montraient déjà inquiets de la concurrence du travail féminin au retour de soldats.

Malgré cette ambiance de misogynie cruelle, les femmes de cette époque surent adapter leurs actions en conséquence. Pourtant, sous la poussée des mouvements féministes (ex : suffragettes en Angleterre) le féminisme est en marche mais, dans sa grande majorité, le milieu prolétaire est réticent à la présence des femmes, en particulier au niveau des usines.

Une idée contestée : la société de l'époque est « revancharde ». Certes, la perte des « petites sœurs » l'Alsace et la Lorraine - suite à la guerre de 1870 - laisse, surtout dans les régions limitrophes, une amertume profonde, mais sans plus !

Les femmes sont aussi, d'après Véronique Alouzet, les victimes collatérales des nombreuses guerres menées par la France. Elles y perdent leurs époux, frères, pères, fils, amants. Malgré cette situation, elles s'engageront toujours, participant à la création d'ambulances (guerre de 1853-1856), suivront les armées, s'occuperont des blessés¹⁰. Cette guerre marquera une étape importante avec le constat terrible du manque cruel de personnel soignant formé.

Des lectures diverses, distinctes (organisation, méthode, moyens, etc.) Il semblerait que se développent des querelles type « anciens et modernes » certes, mais preuve d'un dynamisme exigeant et... rassurant quant à la vitalité de la recherche historique en France. Mais arriverons-nous à cerner les réalités de cette période et à en proposer quelque vérité ? De quelle manière ensuite se diffuseront les données recueillies ? Il faut souhaiter que les informations ne resteront pas au sein d'un « cénacle » d'intellectuels reconnus !

¹⁰ Véronique Alouzet : Combat pour l'engagement – doc CRF 2000 Géraldine Drot.

Illustrations de cette période



Henri Geoffroy dit Geo
(1853-1924)
PRO PATRIA



Mission Centenaire 14-18

Mission Centenaire 14-18



L'ANMONM 34, partenaire de la labellisation 14-18 de la ville de Caux Bleu de France en donne les éléments essentiels.

« CAUX, sur les chemins de la Grande Guerre »



Ouvrage de synthèse :
Caux, sur les chemins de la Grande Guerre paraîtra début 2018. S'appuyant sur la collecte des documents des habitants de Caux et qui tendra à être exhaustive. La démarche s'étalera sur la période 2015-2018 autour de cinq thèmes principaux :

1. La Bataille de la Marne autour de la participation des soldats caussinard.
 2. La bataille des tranchées relatée par les correspondances échangées avec « l'arrière ».
 3. La vie des caussinards prisonniers de guerre en Allemagne et de celle du camp des officiers allemands prisonniers à la Chartreuse de Mougères, à côté de Caux.
 4. La vie dans des campagnes « désertées » de la main-d'œuvre masculine, à Caux et en Allemagne où ont travaillé des caussinards comme prisonniers.
 5. L'offensive générale (oct-nov 18) et la victoire.
- Cet ouvrage s'adressera à tous ceux qui souhaitent « lire » et non pas seulement « voir » l'histoire de leur commune. Les recherches inédites concernant le camp de prisonniers d'officiers allemands à Mougères en 1915-1916, lui assureront une assise « intra-européenne ».

Festival de chansons de la guerre 14-18



À titre d'exemple, « La Madelon » est une pièce du patrimoine musical, longtemps perpétué durant des générations par l'apprentissage qui en était fait lors de l'incorporation des jeunes recrues du service militaire. Le répertoire est large (comme « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine ».)

Les nouvelles techniques de communication ne favorisent pas le maintien de ces chansons dans le monde musical des jeunes. La présence sur la commune de Caux d'une école de musique dynamique qui participe avec de jeunes interprètes aux commémorations officielles, peut permettre l'organisation d'un festival pour maintenir la connaissance des chansons de la Grande Guerre.

Les équipes :

Mairie de Caux : Jean Martinez - ANMONM 34 : Dominique Henri Perrin

Association des amis du clocher et du patrimoine de Caux : Max Carrière

Centre de Ressources Développement Durable de Vailhan : Guilhem Beugnon

Son & Lumière



Dans le cadre de la place de l'église, au cœur du village médiéval de Caux entièrement restauré depuis 2010, les Journées du Patrimoine et les fêtes des circulades sont l'occasion d'organiser des animations destinées à faire vivre le riche passé historique de Caux autour de son clocher.

La plupart des familles des soldats caussinards engagés dans le conflit habitent encore le village ou y ont conservé des attaches. Sur 2015-2018 un Son & Lumière sera organisé chaque année sur le clocher de Caux recouvrant les cinq thèmes structurants évoqués pour l'ouvrage de synthèse.

En 2011 et 2012, un spectacle Son & Lumière a rassemblé plusieurs centaines de participants (dont 40 % de touristes) qui ont pu apprécier le cadre et la qualité des prestations. Une série de 8 manifestations sont prévues, chaque année, de mai à octobre.

Expositions à la chapelle des pénitents



À chacune des manifestations prévues sur 2015-2018, une exposition présentera l'avancement des recherches et travaux engagés autour

des 5 thèmes. Elle se tiendrait 5 à 10 fois dans l'année, accompagnant, par exemple, la fête votive de Pentecôte (toute la journée), la fête nationale (après-midi), les Sons & Lumières (en ouverture), le 11 novembre (après-midi). À partir de 2016, une production audiovisuelle « en boucle » pourrait présenter le Son & Lumière de l'année n-1 et compléter ainsi la diffusion de cette réalisation.

L'ensemble du programme de labellisation Centenaire 14-18 est sur le site : www.caux.fr

Interview pour Bleu de France du bâtonnier François Bedel Girou de Buzareingues

**Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite
Compagnon de l'ANMONM de l'Hérault**



Maître François Bedel Girou de Buzareingues

Bleu de France : *Vous êtes non seulement officier mais aussi commandeur de l'Ordre national du Mérite. Pourquoi votre adhésion aujourd'hui à l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite ?*

Ce n'est pas par désintérêt ou par opposition mais parce que je n'avais jamais eu le temps de m'en occuper.

BDF : *Mais, vous êtes maintenant à la retraite ?*

Oui, je suis retraité depuis 8 années mais je n'avais pas plus le temps maintenant qu'avant.

BDF : *Quelle a donc été votre vie si occupée ?*

Je suis né le 8 août 1925, le 3^e d'une famille de 7 enfants dans un village d'Aveyron et plus exactement dans un vieux domaine rural qui s'appelle Buzareingues. Mon père était issu d'une famille paysanne des environs de Rodez et s'était engagé à 19 ans en 1914 comme simple soldat et versé dans l'Infanterie Coloniale. En 1918, il est revenu de la guerre capitaine, croix de guerre avec palmes et chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. Il était entièrement autodidacte. En 1919 et 1920, il a publié deux livres : « Dans les tranchées » et « Figures rouergates » et a été chargé par la société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron de recevoir en 1920 le Général de Castelnau vainqueur du Grand Couronné de Nancy. De même, il a été chargé d'ouvrir le livre d'Or de l'Institution Saint Joseph de Rodez dont il avait été l'élève. Par la suite, il a écrit de nombreux articles (notamment dans l'Éclair de Montpellier et le Courrier du Centre de Limoges).

Ma mère, Marie Girou de Buzareingues appartenait à une grande et ancienne famille, propriétaire du domaine rural de Buzareingues (à l'époque une seigneurie) depuis 1754 sous le règne du Roi Louis XV. Son grand-père avait été président du Conseil Général de l'Aveyron et député de l'Aveyron pendant tout le Second Empire, soit pendant 18 ans. Son arrière-grand-père, Charles Girou de Buzareingues était membre de l'Institut au titre de l'Académie des Sciences. Son trisaïeul avait été le dernier seigneur de Buzareingues. Elle avait perdu son frère aîné, tué en 1915 au fortin de Douaumont à Verdun.

Rien ne les destinait à s'unir ensemble et cependant Henri Bedel épousait Marie Girou de Buzareingues en 1921. Ils n'eurent de cesse de reconstituer ce vieux domaine comme il existait avant la Révolution, alors qu'il avait été « dépecé » au cours des 19^e et 20^e siècles par des partages et des problèmes familiaux.

Dès 1926, cette tâche était accomplie grâce à l'énergie et à l'intelligence de mon père. Mon frère aîné, ingénieur de l'école Centrale des Arts et Manufacture a fini sa carrière comme conseiller du président de la société Alstom, après avoir été le directeur de la section Rails et le père du TGV. En ce qui me concerne, j'étais destiné à rester au domaine et à ce titre, après des études secondaires à l'institution Saint Joseph de Rodez et un baccalauréat de Philo-Lettres, j'étais diplômé de l'école des Bergers de Roquefort et de l'école nationale de Rambouillet mais, j'étais aussi étudiant en Droit et mes frères jumeaux voulant rester au domaine et être agriculteurs, mon père m'a dit : « va faire du droit à Montpellier ». J'ai donc fini mes études de Droit en même temps que j'étais étudiant à la Faculté de Lettres avec des maîtres prestigieux, les professeurs Guithon et Forest. Après mon doctorat en Droit, je me suis inscrit comme avocat au barreau de Rodez en 1947, puis ensuite au barreau de Montpellier en 1948.

BDF : *C'est ainsi qu'a débuté votre carrière professionnelle ?*

Oui, j'ai été avocat stagiaire au barreau de Montpellier pendant plus de 4 années avec comme maître de stage le bâtonnier Jean Guibal. J'ai même été lauréat de l'Ordre des Avocats. Mais à cette époque, il était difficile de gagner sa vie comme jeune avocat et je m'étais marié, étant encore étudiant, avec une infirmière Croix Rouge, fille d'un Officier de la Grande Guerre 14-18. J'ai donc, grâce à mon père, fait l'acquisition d'une étude d'avoué au Tribunal et j'ai été nommé par le Garde des Sceaux, avoué au Tribunal de Première Instance de Montpellier en avril 1953. De cette étude modeste, j'ai fait la première étude d'avoué de la région et suis devenu président de la Chambre Départementale des Avoués et président de la Fédération des Avoués de France groupant à la fois les avoués au Tribunal et les avoués à la Cour.

« ...cette commission a abouti à la fusion des professions d'avocats et d'avoués et à la loi du 31 décembre 1971. »

C'est ainsi qu'en 1968, j'ai été nommé par le ministre de la Justice pour faire partie de la Commission Capitant créée par le ministre René Capitant en vue de réformer les professions judiciaires et juridiques ; au bout de 3 années, le travail de cette commission a abouti à la fusion des professions d'avocats et d'avoués et à la loi du 31 décembre 1971. À ce sujet, cette réforme à laquelle de nombreux praticiens s'opposaient a pu se faire notamment grâce à un long télégramme que j'ai adressé au Conseil des Ministres, présidé par Georges Pompidou. Dans ce télégramme, je demandais que cette réforme aboutisse, les professionnels du Droit ne pouvant continuer à s'opposer et à diminuer leurs rôles respectifs. J'ai reçu alors, du Président René Pleven, Garde des Sceaux, un télégramme me remerciant de ma communication et me disant l'effet déterminant que cela avait eu au Conseil des Ministres. Je possède ces documents.

BDF : *Vous êtes donc devenu avocat ?*

Effectivement, je suis redevenu avocat à la date du 15 septembre 1972 et j'ai alors fait partie du premier Conseil de l'Ordre des deux professions fusionnées en 1973 et 1974.

J'ai fondé, à ce moment-là, une association avec Maître Guy Danet qui devait devenir plus tard le bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris. Cette association a pris le nom de : « Rassemblement des Nouveaux Avocats de France » dont je devais devenir le Président National en 1978.

A ce moment-là, j'ai eu l'ambition de fusionner cette association composée essentiellement d'anciens avoués avec la très ancienne association nationale des Avocats de France présidée à cette époque par Denis de Ricci, avocat à Paris.

Cette nouvelle association s'est appelée Confédération Syndicale des Avocats de France et plus tard Confédération Nationale des Avocats de France. J'en devins le président national dès 1979.

BDF : *Votre carrière s'est arrêtée là ?*



1981 - Alain Peyrefitte, remet la Croix de chevalier de Légion d'honneur à Me Bedel.

Non, je n'ai jamais rien demandé mais j'ai suivi les demandes et sollicitations de mes confrères. En janvier 1981, M. Alain Peyrefitte, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et membre de l'Académie Française, m'a remis la Croix de chevalier de la Légion d'honneur au titre de la Justice.



1985- Premier conseil de l'Ordre des avocats de Montpellier

BDF : *Mais quand donc êtes-vous devenu bâtonnier ?*

J'ai été élu bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Montpellier, dès le premier tour de scrutin en décembre 1984 pour les années 1985 et 1986 ; j'ai alors fondé l'Association des Bâtonniers du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier, tout en étant président du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats.

Élu, membre de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer, j'en devins le président en 1990 et 1991 ; à la suite de ce mandat, j'ai été aussi élu président de la Caisse Nationale des Barreaux Français en 1994 et 1996.

« C'est ainsi qu'a été créé, après de longues et sévères discussions, le Conseil National des Barreaux... »

Étant dans ces fonctions, j'ai été amené à « discuter » avec le Ministre de la Justice de la fusion des Avocats et des Conseils Juridiques (M. Nallet m'avait même donné le numéro de son portable où je pouvais l'appeler à chaque instant). C'est ainsi qu'a été créé, après de longues et sévères discussions, le Conseil National des Barreaux devenu le Parlement et l'organe représentatif de la profession d'avocat avec une composition mi-ordinale mi-syndicale. J'avais demandé au président Guy Danet qui avait été un grand bâtonnier de Paris de prendre la présidence de cette nouvelle organisation de la profession d'avocat, je demandais au président de la Commission Nationale des Conseils Juridiques de prendre la deuxième place de notre liste dite ordinale et je me réservais la troisième place. Dès son élection à la présidence du CNB, le président Danet me confiait la présidence de la Commission de Formation Professionnelle, seule commission créée par la loi.

Je restais ainsi membre du Conseil National des Barreaux pendant 4 années.

BDF : *Votre carrière professionnelle aurait pu s'arrêter là ?*

Oui, mais j'avais été nommé par décret administrateur du « fonds d'organisation de la nouvelle profession d'avocat » qui siégeait au ministère de la Justice et en même temps je siégeais à la Commission Nationale de l'Aide Juridictionnelle dont les travaux devaient aboutir aux nouvelles dispositions légales concernant l'aide juridictionnelle et l'indemnisation des avocats acceptant de plaider à ce titre ainsi bien devant les juridictions civiles que pénales.

« Je suis fier d'avoir été le premier à rendre visite à tous les barreaux de l'Europe de l'Est »

BDF : *Mais que devenait alors votre cabinet d'avocat ?*

Mes parents m'avaient certainement donné de bons gênes et j'ai pu pendant toutes ces années, en me levant tôt et en me couchant tard, mener de front mon cabinet d'avocat qui a été pendant un certain temps le cabinet le plus important du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier et mes engagements professionnels sur le plan national. J'ai retiré de mes différents mandats professionnels pendant plus de 25 ans, de grandes satisfactions et notamment je suis fier d'avoir été le premier à rendre visite à tous les barreaux de l'Europe de l'Est qui étaient sous le joug soviétique et, à ce titre, je suis devenu membre d'honneur de l'Ordre des Avocats de Roumanie (plus exactement de Bucarest) et de l'Ordre des Avocats de Bulgarie (Sofia). J'ai pris la parole devant tous ces barreaux et notamment à Berlin au moment où s'effondrait le mur de Berlin ; je suis heureux également d'avoir été à l'origine des nombreux jumelages des barreaux français avec les barreaux de l'Europe de l'Est qui avaient recouvré leur liberté.

J'ai été également heureux de prendre la parole au nom de ma profession d'avocat au Sénégal, au Canada, aux États-Unis et au Mexique et également en Russie où je m'étais rendu avec le bâtonnier Henri Ader, Bâtonnier du barreau de Paris ; nous avons été reçus par le Ministre de la Justice, Monsieur Fedorov à Moscou à un moment où disparaissait petit à petit l'état stalinien.



Place Rouge à Moscou, avec Henri Ader, Bâtonnier du barreau de Paris.

BDF : *Mais quand donc avez-vous pris votre retraite après un tel parcours ?*

J'ai pris ma retraite d'avocat après 57 années d'exercice professionnel en 2004 mais je n'ai cessé de m'intéresser à ma profession d'avocat en restant membre à vie du bureau de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer et en donnant des cours aux élèves avocats.

BDF : *Entre-temps, vous aviez reçu la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite ?*

Oui, j'ai été d'abord Officier puis Commandeur de l'Ordre national du Mérite en même temps que Commandeur de la Légion d'honneur – décoration qui m'a été remise par le Bâtonnier André Damien, membre de l'Institut, conseiller d'État et ancien maire de Versailles.

Depuis que ces deux décorations prestigieuses m'ont été remises, je n'ai accepté aucune autre proposition de décorations estimant que je ne m'occupais plus suffisamment de ma profession.



Me Bedel, fait commandeur de l'ONM le 29 avril 1997 par le Bâtonnier Guy Danet.

BDF : *Vous êtes donc à la retraite depuis plusieurs années, comment occupez-vous cette retraite ?*

Ma retraite m'a permis d'accepter d'être membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier dont je suis devenu le président pendant une année et de participer plus activement non seulement aux travaux de cette académie en donnant plusieurs communications et conférences mais aussi aux travaux de la société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron dont je suis le doyen et devant laquelle j'ai donné également plusieurs conférences.

Cela m'a permis en outre de revenir plus souvent et plus longtemps dans mon pays natal où je possède une résidence secondaire à Lapanouse de Séverac près de ma maison natale de Buzareingues et de m'occuper plus activement de la société du domaine de Buzareingues dont je suis le secrétaire permanent pour ne pas dire perpétuel depuis son origine, c'est-à-dire depuis 1966 en rédigeant tous les procès-verbaux d'assemblée et en maintenant à la fois l'unité de la famille et l'unité du domaine. C'est à Buzareingues que m'attend mon tombeau.

Dans les années cinquante, Me François Bedel Girou de Buzareingues est heureux d'avoir été reçu par le Président de la République Vincent Auriol et d'avoir obtenu la grâce des actionnaires, dits de bonne foi, du journal Le Petit Méridional, qui avait paru sous l'occupation et de ce fait avait été contraint de remettre tous ses biens et avoirs à la Société Nationale des Entreprises de Presse, dite SNEP.

N.D.L.R.: *A la Libération de Montpellier, les deux grands quotidiens Le Petit Méridional et L'Éclair sont interdits pour avoir paru sous l'occupation. Dans les anciens locaux de L'Éclair, s'installe un nouveau journal Midi Libre dont Lucien Roubaud, chef régional du MLN et président du Comité de libération, a inventé le titre. Dans les anciens locaux du Petit Méridional, le Front National installe un autre quotidien La Voix de la Patrie dirigée par Louis Mardon.*

Dans les deux nouveaux quotidiens, sont intégrés les journalistes des deux anciens titres qui peuvent prouver leurs titres de Résistance. C'est Lucien Roubaud qui choisit le journaliste d'origine roumaine Armand Labin, dit Jacques Bellon dans la Résistance, comme directeur de Midi Libre. À la mort de Jacques Bellon, en 1956, Maurice Bujon devient PDG de Midi Libre et le demeure jusqu'en 1996, date à laquelle son fils Claude lui succède.



Me Bedel et Maurice Bujon, directeur de Midi Libre

BDF: *C'est là que s'arrêtent donc vos activités ?*

Oui et non car j'accepte de remettre des décorations dans le cadre professionnel et récemment encore j'ai remis la Croix d'officier de l'Ordre national du Mérite à Montpellier au cours des travaux du Conseil national des barreaux au bâtonnier Frank Natali, bâtonnier du barreau de l'Essonne et ce en présence d'ailleurs du président, vice-président national et du secrétaire général de l'Hérault de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite.

BDF: *N'avez-vous rien oublié dans vos réponses ?*

Oui, j'ai volontairement oublié un certain nombre de mes occupations professionnelles, telle que ma participation active pendant plus de 15 ans à la Commission Nationale de la Convention Collective de la profession d'avocat siégeant au Ministère du Travail.

« Mon seul engagement personnel c'est l'humanisme... »

BDF: *Mais n'avez-vous pas été tenté au cours de cette vie publique par la politique ?*

Si, elle a fait partie de mes tentations car mon bisaïeul était resté pendant 18 ans député de l'Aveyron. Mais je me suis contenté d'être pendant 12 années conseiller municipal de mon village natal. Tout le reste m'était interdit par mon indépendance d'esprit : je n'ai jamais adhéré à un parti politique. Mon seul engagement personnel c'est l'humanisme et je n'ai jamais demandé à mes différents partenaires quelles étaient leurs idées politiques ou religieuses.

J'ai simplement gardé intactes mes convictions.

BDF: *Vous avez cependant siégé au Conseil Économique et Social du Languedoc-Roussillon ?*

Oui, de 1973 à 1979 lorsque Philippe Lamour en était le président, j'ai siégé au CES du Languedoc-Roussillon dont j'ai été le rapporteur général du budget et ensuite le président de la Commission des Finances. Cette charge n'était pas politique ; j'ai bénéficié de toute la confiance de cet homme extraordinaire qu'avait été le président Philippe Lamour.

BDF: *J'ai lu dans Who's who que vous aviez d'autres décorations que la Légion d'honneur et celle de l'Ordre national du Mérite. Pourquoi n'en parlez-vous pas ?*

Oui, c'est vrai je suis commandeur de l'Ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem l'un des plus vieux ordres du monde, mais c'est à la suite d'un engagement religieux et personnel. Je suis aussi Chevalier du Mérite Agricole dont la Croix m'a été remise au ministère de l'Agriculture en octobre 1992. Ma fidélité à mes origines rurales m'avait amené à fonder une association de droit rural et en prendre la présidence pour le Languedoc-Roussillon ; de même j'avais écrit deux livres : « L'avenir du troupeau français » et « L'histoire d'un domaine rural pendant un siècle ». Mais, je n'avais pas trouvé nécessaire de vous en parler. J'aurais pu aussi vous dire que j'étais président d'honneur de l'Amicale des Aveyronnais de Montpellier.

BDF: *Avez-vous pendant cette longue période maintenu ou conservé une vie familiale ?*

Oui, je suis marié depuis 1949, nous avons fêté nos noces d'or puis nos noces de diamant avec mon épouse et mes deux enfants, l'un devenu avocat à ma suite, l'autre directrice de la Conférence des Bâtonniers et avec mes petits enfants. L'ordre et l'affection règnent dans ma famille.

BDF: *Que direz-vous pour conclure ?*

Rien de plus, sinon que je suis content, après tant d'années de faire partie de l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite.

Recueilli par Yvan Marcou.

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Anciennement appelé CAT (Centre d'Aide par le Travail), l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de La Croix Verte est un établissement médico-social.

L'ESAT - La Croix Verte - fait partie de l'APEI du Grand Montpellier représentant plus de 600 salariés encadrant près de 1000 personnes porteuses d'un handicap mental. L'association est répartie sur 23 structures dont 3 ESAT : les Hautes Garrigues à Saint Martin de Londres, l'Envol à Castelnaud-le-Lez et la Croix Verte à Montpellier.

LES BÉNÉFICIAIRES

Pour être accueillie en ESAT, la personne doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- avoir au moins 20 ans ;
- avoir une capacité de travail inférieure à 1/3 de la capacité de travail d'une personne valide, avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques ;
- être orientée vers ce type de structure par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

LA MISSION

La mission de l'ESAT dépend du Code de l'Action Sociale et des Familles, et consiste à accompagner par le travail 79 adultes en situation de handicap mental qui ne pourraient pas œuvrer dans le milieu ordinaire. Il est demandé de former ces travailleurs dans une progression professionnelle et personnelle et dans la mesure du possible, les aider à intégrer le milieu ordinaire.

LE PERSONNEL

Les personnes accueillies sont encadrées par 9 moniteurs d'atelier sur 8 ateliers. Un pôle soutien d'activité comprend une éducatrice spécialisée. Un chef de service est responsable de l'ensemble de ces personnes. Il est aidé par une secrétaire médico-sociale et une secrétaire entreprise à mi-temps. Ainsi qu'une cuisinière et un moniteur d'atelier principal chargé du suivi des stagiaires et des détachements à l'extérieur. Un docteur psychiatre à 0,10 et une psychologue 0,25 équivalents temps pleins aident au recrutement et conseillent les moniteurs d'atelier dans l'accompagnement.

LES PROJETS ET PERSPECTIVES

Dans cinq ans, chaque fois qu'il y a un travail répétitif non mécanisable et fastidieux, demandant de la dextérité, de la concentration et de la conscience professionnelle, je voudrais que l'ensemble des entreprises formant le tissu économique de Montpellier sache que notre ESAT peut le faire à un prix abordable.

On aura alors inséré dans le milieu ordinaire une entreprise comme une autre composée de « personnes différentes comme les autres » et qui prendra toute sa place.

LE TRAVAIL RÉALISÉ

1 - La sous-traitance :



Divers travaux de sous-traitance sont proposés aux clients dans nos ateliers, comme le collage des étiquettes, diverses petites prestations, le conditionnement, divers montages etc.

2 - Les espaces verts (5 équipes) :

Chaque moniteur encadre un chantier, sur Montpellier ou dans les proches alentours. Les prestations consistent en : tonte des pelouses, coupe d'arbres et d'arbustes, taille de haies, ramassage des branches, débroussaillage, entretien des massifs, plantations... Un matériel récent et adapté, permet de réaliser ces chantiers de manière professionnelle.



3 - Les serres :



Nous disposons de 1 750 m² de tunnel plastique. Nous produisons des plantes à massifs, des plantes vivaces et de pépinière, que nous proposons à nos 5 équipes espaces verts mais aussi au marché aux fleurs de la Paillade, et surtout aux clients qui viennent sur notre lieu de travail du lundi au samedi de 09 heures à 16 heures

4 - La prestation de service :

Une équipe de 8 travailleurs encadrés par leur moniteur réalise, principalement dans les entreprises, tous travaux d'entretien, de réparation multiservice, que l'homme d'entretien n'aurait pas le temps de faire. Petit déménagement, changement de néon, de serrures etc. Seules les entreprises de plus de 20 salariés peuvent bénéficier de réduction de la taxe obligatoire relative aux emplois de personnes handicapées. Les particuliers peuvent bénéficier de crédit d'impôt.



Contact : ESAT - La Croix Verte - 455, rue de la Croix Verte
34090 Montpellier - 04 67 04 13 76

Henri Burin des Rozières - directeur ESAT de la Croix Verte
Compagnon de l'ANMONM de l'Hérault.

Montpellier en matinée

C'est en présence de Mme Joëlle Latapie-Sudret, directrice de l'ONAC de l'Hérault, représentant M. le préfet de la région L-R et de l'Hérault, de Mme Lorraine Acquier, représentant M. le maire de Montpellier et des autorités civiles et militaires, que Mme Marie Francalanci, vice-présidente de la section de l'Hérault, en l'absence de Pierre Bourtayre, président départemental, vice-président national, présidait la cérémonie marquant l'anniversaire de la création de l'Ordre national du Mérite le 3 décembre 1963.



Intervention de Mme Marie Francalanci.

Cette cérémonie se déroule traditionnellement devant le buste du général de Gaulle, créateur de l'Ordre, érigé le 3 décembre 2008 à Montpellier sur l'esplanade éponyme.

Dans son intervention Marie Francalanci en excusant le président de la section 34 retenu à Paris par l'assemblée générale extraordinaire de l'ANMOM, soulignait que : « *L'Ordre national du Mérite, 2e Ordre national après la Légion d'honneur, récompense les mérites distingués des hommes et des femmes ayant consacré leurs capacités d'intelligence, de dévouement et de persévérante énergie au service de la communauté nationale* ». Elle poursuivait en précisant en particulier que : « *Les décorés de l'Ordre au sein de leur association nationale, l'ANMONM qui a pour devise - Honneur - Solidarité - Mémoire - ont pour devoir de stimuler les énergies individuelles et fédérer toutes les volontés, de récompenser l'innovation, la diversité, la participation au rayonnement de la France, dans l'exemplarité. Attachons-nous à travailler ensemble pour bâtir une société dynamique, citoyenne, responsable, dans le Pays de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen... On ne naît pas citoyen, on le devient.* »

Pour conclure Mme Lorraine Acquier a évoqué le souvenir de son grand-père, décoré du Mérite, en reconnaissant les valeurs véhiculées par l'Ordre qui sont la Citoyenneté, le Civisme et la Civilité, tout en réaffirmant l'indéfectible et historique engagement de la municipalité de Montpellier aux côtés de la section de l'Hérault de l'ANMONM.

Un dépôt de gerbes était effectué en compagnie de François Zabatta, délégué du secteur géographique du Grand Montpellier, poursuivi d'un vin d'honneur offert par la mairie de Montpellier.

Paris en soirée



Dépôt de gerbe par le bureau national.



Ravivage de la Flamme par les lauréats du Prix du Civisme et Jean-Claude Talbert, président national de l'ANMONM.

À l'issue de la remise des Prix qui s'est déroulée à Bercy et qui suivait l'assemblée générale extraordinaire, les lauréats, accompagnés du conseil d'administration national de l'ANMONM et des compagnons présents, se sont rendus sous l'Arc de Triomphe pour un dépôt de gerbe par les membres du bureau national suivi de la traditionnelle cérémonie du ravivage de la Flamme.



Fin de la cérémonie et signature du Livre d'or par Pierre Bourtayre, vice-président national, président de la section 34.



Secteur 2 - Biterrois - Minervoïs

Cérémonie « 100 Villes - 100 Drapeaux - 100 Héros » à Béziers



Une cérémonie militaire nationale s'inscrivant dans les commémorations du Centenaire de la Guerre de 1914 – 1918 a été organisée simultanément dans cent villes de France le samedi 6 septembre 2014 - à l'initiative du Chef d'État-major des Armées - en partenariat étroit avec la mission du Centenaire présidée par notre Compagnon le général d'armée Elrick Irastorza (2S). 100 cérémonies symboliques pour rappeler la mobilisation de tout un pays et l'engagement de ses soldats en 1914.



Les 100 sites ont été choisis par le service historique de la Défense à partir desquels les armées sont parties vers le front, chacune de ces cérémonies mettant à l'honneur un héros local, ainsi qu'un régiment à travers son drapeau.

Le 6 septembre à Béziers, c'est le maréchal des logis Aimé Lagarde, un poilu agathois, qui fut mis à l'honneur en tant que hussard héroïque et pionnier de l'armée de l'air, mort pour la France dans l'Oise le 14 juin 1917 à l'âge de 24 ans. Il faisait partie du 1er régiment de hussards stationné à Béziers en 1914 et qui est monté au front dès le mois d'août de la même année.

Ce 1er régiment de hussards existe toujours et est devenu le 1er régiment de hussards parachutistes basé à Tarbes. Engagé sur d'autres missions, il ne pouvait être présent le 6 septembre à Béziers et c'est le 2e régiment étranger d'infanterie (appartenant à la 6e brigade légère blindée de Nîmes) qui fut présent avec son chef de corps, son drapeau et un détachement d'honneur.



La cérémonie a eu lieu au monument aux morts sous l'autorité militaire de Monsieur le général Richard André du commandement des forces terrestres de Lille qui a dévoilé une plaque commémorative en hommage à ces soldats, en présence de M. Nicolas Lerner sous-préfet de Béziers, de M. Élie Aboud député, de M. Raymond Couderc sénateur et de M. Robert Ménard, maire de Béziers.

Avec les nombreuses autorités civiles et militaires, présidents d'associations du monde combattant et la fanfare des pompiers de l'Hérault, il y avait 85 drapeaux, dont 4 de l'ANMONM : Henri Sabatier pour le département, Frédéric Munoz pour Montpellier, Roland L'Hostis pour Béziers et Claude Guilleret pour Agde, plus de 200 personnes et plusieurs classes de Béziers et des environs : chaque élève étant vêtu d'un tee-shirt portant l'inscription « 1914 – 1918 », agrémenté d'un bleuet.

Le défilé est parti du monument aux morts du jardin des poètes, a remonté les allées Paul Riquet jusqu'à l'hôtel du lac où - après les discours - une chorale intergénérationnelle a interprété la Marseillaise ainsi que deux chants de la Grande Guerre.



*Henri Sabatier,
porte-drapeau de la section 34*

Après cet hommage, l'assistance s'est retrouvée autour d'un verre de l'amitié afin de pouvoir échanger sur cette belle matinée bien organisée, très émouvante qui a permis à tous de partager les valeurs de fraternité, de volonté, de courage et de sens du bien commun.

*Claude Guilleret - vice-président du comité 34
Délégué du secteur géographique Hérault-Méditerranée*

Secteur 7 - Bassin de Thau

Anniversaire de notre compagnon l'ambassadeur Paul Blanc, commandeur de l'ONM

À l'occasion des 90 ans de notre compagnon sétois l'ambassadeur Paul Blanc, le groupe ONM de Sète et Bassin de Thau a voulu honorer notre ami par un moment d'amitié le 13 août sur la plage de Sète, à la paillotte LA OLA.

Depuis plus de 10 ans, Paul Blanc participe activement à toutes les sorties et est l'un des piliers des conférences données aux membres de la MELH et de l'ANMONM à Mèze pour tout le Bassin de Thau.

Mais plus encore que le respect et l'honneur dus à ses éminentes fonctions, ce fut d'abord une rencontre de véritable amitié entre toute l'équipe sétoise, dans l'esprit des Copains d'abord chanté par Georges Brassens. Nous avons connu plusieurs moments forts au cours de cette réunion amicale :

Bernard Bourdon, a expliqué l'évidence de cette rencontre et a redit les qualités exceptionnelles de Paul Blanc, aussi bien sur le plan humain que sur le plan professionnel. Il y eut même la « séquence émotion » quand il a expliqué le choix de la paillotte sur la plage, face à la Méditerranée et au-delà l'Afrique et le Moyen Orient, en référence aux postes d'ambassadeur tenus par Paul Blanc dans plusieurs pays d'Afrique et au Liban.

François Commeinhes, maire de Sète, a tenu également à participer et nous a fait vivre les souvenirs



de G à D. Pierre Bourtayre, François Commeinhes, Bernard Bourdon, l'ambassadeur Paul Blanc.

d'enfance du « petit François » qui vibrait aux aventures et voyages extraordinaires de l'ambassadeur sétois dans le monde entier.

Pierre Bourtayre, président départemental, a également félicité notre ami et lui a remis la médaille d'honneur de la section 34, gravée à son nom.

Enfin, notre compagnon Gérard Bertin, pâtissier Meilleur Ouvrier de France a offert une magnifique pièce montée en nougatine que Paul Blanc a pu partager avec toute sa famille, et le dernier cadeau fut un livre d'un ami d'enfance sétois de Paul Blanc que tous les compagnons présents ont pu dédicacer.

Ce fut un grand moment d'amitié que chacun a pu apprécier à sa juste valeur.

*Bernard Bourdon,
délégué du secteur géographie 7.*

Secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel

Visite du musée saharien

On sort ravis et étonnés de la visite de ce musée pas comme les autres... entreprise privée menée par un homme passionné par ces immensités méconnues et envoûtantes. C'est le seul musée consacré au Sahara en France et même en Europe !

Bernard Adell accueille lui-même les visiteurs ; à travers les multiples collections présentées et les anecdotes vécues prodiguées, notre groupe de l'ANMONM - secteurs 3 et 8 réunis - a pu découvrir, ce 30 octobre, une image complète du Sahara depuis 1830... pas seulement donnée par le souvenir des nombreux Européens qui s'y sont illustrés, mais aussi par l'évocation colorée et vivante des populations autochtones et de la vie des tribus nomades.

Bien sûr, une place importante est donnée à l'épopée française au Sahara... Dès l'entrée, on découvre les

portraits et les affaires personnelles des pionniers qui ont exploré ces territoires, souvent au péril de leur vie : Théodore, Laperrine, Flatters et bien d'autres parmi lesquels le Père de Foucault.

... Puis viennent les cohortes d'hommes en uniformes : l'officier méhariste, le zouave, les tirailleurs algériens, le goum marocain, les spahis soudanais, et tous les objets militaires et techniques dont ils faisaient usage, des cartes, des compas solaires...

Mais on découvre aussi toute l'histoire du Sahara à travers une quantité d'objets et d'illustrations concernant les périodes bien plus anciennes ; une foule d'objets artisanaux, d'ustensiles de la vie courante, d'armes de toutes les époques, sont agréablement présentés et commentés !

.../...

Une immense tente en cuir, très rare nous dit M. Adell, illustre l'habitat et la façon de vivre des Touaregs, complétée par un impressionnant dromadaire et ses divers harnachements...

Il faut citer aussi tout ce qui est présenté dans le secteur Préhistoire et Archéologie : fossiles, roses des sables, ou dans le secteur Vie saharienne et objets ethniques où on peut admirer des poteries de Mauritanie dont l'une a plus de 12 000 années...

On ne peut pas oublier les superbes photos, portraits ou paysages, dont la collection de Jean-Marc Durou, historien du Sahara...

Cette énumération bien incomplète peut-elle traduire notre impression d'avoir, avec notre guide chaleureux, non seulement découvert un musée très intéressant, mais aussi fait un beau voyage en terre inconnue?



Musée Saharien - 1bis Avenue de Castelnaud - 34920 Le Crès
Bernard Adell - Tel 06 67 29 94 42 - mail : b.p.s.a5@orange.fr
Odette Guiraudou, première vice-présidente, déléguée du secteur 8.

Notre trésorier, qui veille scrupuleusement à l'euro près de nos dépenses, veille également à nos recettes qui, comme toute association, sont issues des cotisations versées par les adhérents. Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de celles et ceux qui n'auraient pas encore acquitté leur versement pour l'année 2014 et compte sur leur régularisation le plus vite possible. D'autre part, le don manuel peut ouvrir droit pour un particulier à une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Le certificat fiscal vous parviendra pour votre déclaration de revenus 2014.

Suite à l'annulation de la soirée de La Bleue prévue le 11 octobre 2014, liée aux intempéries qui ont balayé le département, de nombreux compagnons, sympathisants et invités ont fait don du montant de leur inscription à cette manifestation. Dans ce contexte, nous adressons nos plus sincères remerciements à: Roger Bernard, Aymé Bonai, Bernard Bonnafy, Pièrre Bourtayre, Paul de Lartigue, Charles Elbaz, Yvonne Ferraz, Claude Guilleret, Jean Gaillard, Claude Girod, Xavier Leca, Jean Martin Dupont, Yves Menand, Marie Montalti, Michel Siebenaler, Jean-Pierre Vincent, René Vitoz, Michel Douard, François Monssus, Thierry Lefebvre, Paul Blanc, Cécile Arrighi, Monique Roux, Odette Guiraudou, Philippe Cussonnet, Laurent Mistral, André Geyres, Jean Montagnol, Michel Mifsud, Arlette, Garde, Paulette Boyer, Marie Caspar, Jean Morelon, Jacques Aben, Daniel Briand, Renée Demeestere, Jacques Vanel, Jacques Colombani.

-oOo- COTISATION 2015 -oOo-

	Cotisations et dons*	+ abonnement**	Total
Membre actif **			
Cotisation annuelle nationale: 28 €	+ administration section 4 € = 32 €	+€*	+ 10 € = €
Compagnon associé **			
Contribution	: + administration section 4 € = €	+€*	+ 10 € = €
	(minimum 14 € - RI art.6)		
Compagnon bienfaiteur **			
Contribution	:+ administration section 4 € = €	+€*	+ 10 € = €
	(minimum 56 €)		

*Certificat fiscal suivra **L'abonnement à la revue « Le Mérite » est facultatif

**Chèque à l'ordre de ANMONM 34, à adresser à notre trésorier adjoint:
M. André GRIOTTO - Résidence Le Tropic - Apart.42 - Allée des Phéniciens
34280 - La Grande-Motte**

Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Nous remercions nos fidèles annonceurs, la société BRL et le restaurant le Clipper'S pour leurs précieux soutiens.

Directeur de rédaction et d'édition: Pierre Bourtayre (04 67 56 98 40)

Rédaction, photographies, maquette et coordination générale: Yvan Marcou

Infographie et mise en page: Image Plus - RCS Montpellier 418333266- image.plus@wanadoo.fr - Imprimerie: RCS Paris 491040549

Clipper's



Ce restaurant bien connu par les amateurs de poissons et fruits de mer, et situé juste derrière l'hôtel Mercure, a relooké récemment ses terrasses. Elles se déploient face aux plus beaux bateaux du port, sur un quai strictement piétonnier. L'une, en plein air, à quelques pas de l'eau et de la promenade avec ses palmiers et lampadaires, permet de choisir, à midi, entre soleil ou ombre d'un parasol et les soirs d'admirer de superbes couchers de soleil. L'autre, lui faisant immédiatement suite, entièrement vitrée, peut se découvrir aux beaux jours. Le mobilier est design, aux coloris assortis avec ceux du nappage noir et gris ou crème, selon l'espace, avec sièges en cuir et chaises en osier avec coussins. Les tables sobres et élégantes, sont bien dressées. Le soir, ses spots à l'éclairage indirect conservent le charme des lieux. Un ban d'écailler jouxte l'entrée du restaurant. Dans la salle extérieure, abondamment agrémentée d'orchidées et de plantes vertes s'offre un assortiment de tables rondes et rectangulaires. Dans l'assiette, les plus beaux plateaux de fruits de mer, les huîtres du bassin de Thau, parilladas de poissons et de crustacés, bouillabaisse sur commande ou viande à la plancha. Pour accompagner une trentaine de vins principalement du Languedoc.



41 ans de professionnalisme et d'ancienneté Le Roi du coquillage

Ouvert 7 J/7 en saison. Fermé lundi en hiver.
Terrasse chauffée - Parking du port.
La Grande Motte - Quai général de Gaulle
Tél. 04 67 56 53 81



Notre partenaire IGESA propose des loisirs et des séjours pour tous, en France ainsi qu'à l'étranger. Profitez donc d'un large choix de destinations à des prix compétitifs.

Billetterie

Elle vous permet de réserver des places de spectacles, des entrées dans des parcs d'attractions...
Contactez le 04 95 55 20 20.

Réservations

Vacances adultes : 04 95 55 20 20
Colonies de vacances : 04 95 55 30 30
Séjours groupes et séminaires :
04 95 55 30 75
ou seminaires@igesa.fr

Nous pouvons aussi dès à présent, offrir aux compagnons de l'ANMONM deux voyages annualisés, « spécifiques aux membres de l'ANMONM », Printemps, Automne.

Les inscriptions peuvent se faire individuellement, (pas obligés d'être 25 ou 30 dans une section pour voyager).

Les compagnons de toutes les sections peuvent se retrouver au cours des voyages, un accompagnateur sera présent pour chacun des voyages.

Tous les aspects de la réservation seront pris en charge par l'IGESA, voyages clefs en main, assurances comprises.

Les séjours à Paris se réservent directement auprès de l'établissement :
Raspail au 01 47 40 87 87 - Voltaire au 01 49 60 23 23

BRL

Espaces Naturels



Création et entretien d'espaces verts

Etudes et maîtrise d'oeuvre paysagère



**Production et vente de végétaux
et d'arbres d'ornement**

www.brl.fr
<http://pepiniere.brl.fr>

Immeuble FIDAL - ZAC Aéroportuaire Méditerranée
CS 70025 - 34 137 Manguio Cedex

Tél : 04 67 13 84 00